

## **ENQUETE INSTRUCTION DANS LA FAMILLE**

### OBJET

Procéder à l'enquête obligatoire et réglementaire visant à vérifier les raisons déclarées par les parents dans le choix d'une instruction dans la famille

### PUBLIC CONCERNE

Toute famille habitant sur la commune exerçant l'instruction au sein de sa famille

### CRITERES ET CONDITIONS

Demande réservée aux enfants pour lesquels la famille doit justifier l'un des 4 motifs prévus par la loi :

- État de santé de l'enfant ou son handicap
- Pratique d'activités sportives ou artistiques intensives
- Itinérance de la famille en France ou éloignement géographique de tout établissement scolaire public
- Existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

Autorisation valable deux ans

### PROCEDURE

- Dépôt de la demande d'autorisation d'instruction en famille auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (cerfa 16212\*01)
- Déclenchement de l'enquête par le CCAS dès transmission par la Mairie de l'accusé de réception de la demande
- Visite à domicile sur rendez-vous par le travailleur social CCAS pour renseigner le questionnaire d'enquête : état des lieux des conditions d'instruction (pièce dédiée, emploi du temps...) et de la compatibilité avec leur état de santé et les conditions de vie en famille.
- Transmission du questionnaire d'enquête signé par le Maire à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Drôme

### CONTACT

Mairie Guichet unique : 04.75.04.96.96 / [guichetunique@mairie-sp3c.fr](mailto:guichetunique@mairie-sp3c.fr) / Mairie Place Castellane 26130 St Paul-3-Châteaux

**[www.ville-saintpaultroischateaux.fr](http://www.ville-saintpaultroischateaux.fr)**

### **AUTRES ORIENTATIONS POSSIBLES**

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale – place Louis le Cardonnell – 26 000 VALENCE